

Établissement primaire et secondaire de Prilly

Réunion
parents-enseignants
10^e année

Mardi
26 septembre 2023

Partie plénière :
Sylvain Corday
Directeur

		Rac I et II Rattrapage		Degré secondaire I
14-15 ans	11S	Voie prégymnasiale	Voie générale*	
13-14 ans	10S			
12-13 ans	9S			
11-12 ans	8P	Deuxième cycle primaire (Cycle 2)		Degré primaire
10-11 ans	7P			
9-10 ans	6P			
8-9 ans	5P	Premier cycle primaire (Cycle 1)		
7-8 ans	4P			
6-7 ans	3P			
5-6 ans	2P			
4-5 ans	1P			

Structure de l'école obligatoire vaudoise

*enseignement en 2 niveaux pour le français,
les mathématiques et l'allemand

Déroulement de la soirée

1. Partie plénière (19h30-20h00)

- › Informations générales (S. Corday)
- › Préparation à l'orientation professionnelle (V. Gueissaz-Enggist)

2. Rencontre avec les maître-ss-es de classe en salle de classe (20h00-20h45 env.)

Groupes de disciplines conformément au Cadre Général de l'Évaluation (CGE)

Groupe principal		Groupe restreint	
Français		7P-8P	9S-11S
Mathématiques			
Allemand			
Option : OS ou OCOM	(9S-11S)		
Sciences de la nature			
Anglais			
Géographie			
Histoire			
Arts visuels			
Musique			
Activités créatrices et manuelles	(sauf 10-11VP)		



0200 Département de la formation
de la jeunesse et de la culture
Division générale de
l'enseignement obligatoire et
de la pédagogie spécialisée

Présentation du Cycle 3

Information aux parents

Degré secondaire

Années 9S et 10S

L'école obligatoire se déroule sur onze ans. Elle vise à faire acquérir à l'élève des connaissances et des compétences, à développer et à exercer ses facultés intellectuelles, manuelles, créatrices et physiques, et à former son jugement et sa personnalité. L'école permet à l'élève de s'insérer dans la vie sociale, professionnelle et civique par la connaissance de soi-même et du monde qui l'entoure ainsi que par le respect des autres.

Ce dépliant présente le cycle 3, et en particulier les 9^e et 10^e années du degré secondaire I. Il décrit notamment le dispositif de voles et de niveaux prévu par la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Ce document présente, selon une logique chronologique, les conditions de promotion et de réorientation par vole.

D'une durée de trois ans, le cycle 3 aboutit à un certificat de fin d'études secondaires marquant l'achèvement de la scolarité obligatoire. À l'issue de la 11^e année, divers raccords sont possibles.

www.vd.ch/scolarite

Sources: Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)
Règlement d'application de la LEO (RLEO)
Cadre général de l'évaluation (CGE)

Seuls font foi le cadre légal et réglementaire et le Cadre général de l'évaluation (CGE), lequel traite de manière exhaustive des différents cas.

Conditions de changement de niveau en fin de premier semestre

10^e fin du 1^{er} semestre

Voie générale

Voie pré-gymnasiale

niveau 1
↑
niveau 2

5,5 et plus
ou
5 sur préavis de l'enseignant
de la discipline concernée

niveau 2
↑
niveau 1

Sur demande des parents ou
sur préavis de l'enseignant
de la discipline concernée

Conditions de promotion en fin d'année scolaire

Fin de 10^e année

Voie générale

Gr. principal 44 pts et plus

Gr. restreint 16 pts et plus

Cas limites Max. 1 pt d'insuffisance
par groupe

ou

Élève en échec ayant déjà redoublé
l'année en cours

ou

Élève en échec ayant déjà redoublé
2 fois au cours de sa scolarité

Fin de 10^e année

Voie pré-gymnasiale

Gr. principal 40 pts et plus

Gr. restreint 16 pts et plus

Cas limites Max. 0,5 pt d'insuffisance
par groupe

Réseau santé-prévention

Médecin scolaire

*Dr T. Azzi, Cabinet médical Prilly centre
(CMPC) Tél. 021 626 21 46*

Infirmière scolaire

Mme Aline Tanniger

Collège de l'Union

Tél. 021 577 99 57

079 159 23 95

Conseillère école-familles

Mme A.-I. Hostettler – Collège de l'Union

Tél. 021 577 99 59 / 079 479 97 27

Educateur en milieu scolaire

M. Ruark Moolman ruark.moolman@mdj.ch

Service psychopédagogique

Mme E. Terribilini – Union 5

Tél. 021 557 86 61

Médiatrice-médiateurs

Mme Muriel Mühlethaler et

MM. Boubacar Barry

Tél. 021 577 99 55

**Délégué à la prévention de la
délinquance**

M. D. Dudan

Police de l'Ouest

Tél. 021 622 8000



ETABLISSEMENT PRIMAIRE
ET SECONDAIRE DE PRILLY

ANNEE SCOLAIRE
2023-2024

INFORMATIONS AUX PARENTS ET AUX ELEVES

◎ **5. Absences – Demandes de congé**

- ◎ Toute absence (y compris aux cours facultatifs et d'appui) doit être annoncée par les parents au secrétariat (021 557 99 55) entre 7 h 15 et 8 h le matin même de l'absence.
- ◎ L'annonce d'absence ne dispense pas de transmettre au maître de classe un justificatif d'absence écrit le jour du retour de l'élève à l'école ou au plus tard dans les 24 heures ouvrables qui le suivent, signé par le-la responsable de l'élève.
- ◎ ...

- **7. Téléphones portables**
- **-... les dispositifs numériques personnels des élèves sont interdits durant le temps scolaire : en classe, lors des pauses et de la récréation, ainsi que lors des sorties scolaires ou des camps...**
- (décision n° 162 de Mme Cesla Amarelle, Cheffe du département DFJC, entrée en vigueur le 1^{er} août 2019)

- **10. Comportement général, discipline**

-... Les élèves ne consomment ni alcool ni stupéfiant ; ils ne fument pas.

(cela concerne également les «e-cigarettes» et les «puff-bar jetables»)

Déroulement de l'année scolaire

- Semestre 1 : du 21 août 2023 au 26 janvier 2024
- Semestre 2 : du 27 janvier 2024 au 28 juin 2024
- Camps de ski
- Stages professionnels obligatoires :
 - 10VG : 13-17 mai 2024
 - 10VP : 17-21 juin 2024

Présentation des classes de 10^e

10VP/1	Mme Alexia Matter	A403
10VP/2	Mme Gabrielle Duchoud	A306
10VP/3	Mme Laure Neuenschwander	B404
10VG/4	Mmes Meredith Blake et Donna Desscan	A410
10VG/5	Mmes Sabrina Gretler et Nicole Zürcher	A414
10VG/6	Mme Sandra Joye	A415
10VG/7	M. Luc Matthey-Doret	B203
10VG/8	Mme Sonia Jou	A316
10VG/9	Mme Sandra Melcarne	B303
10VG/10	Mme Lucy Shüpbach	B304